

FONDATION SNCF

APPEL A CANDIDATURES 2017

OBJET

Proposer un projet de mécénat territorial qui associe les deux champs d'action de la Fondation SNCF :

- + la CULTURE, pour éveiller les sens et l'esprit
- + la SOLIDARITE, pour bien vivre avec les autres.

CRITERES D'ELIGIBILITE

Le projet soumis doit :

- être porté par une **association à but non lucratif** (loi 1901) ou par une structure **d'intérêt général** ayant au moins deux ans d'existence et ne présentant aucun caractère religieux, confessionnel ou politique.
- avoir un champ d'action dans **au moins deux départements de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur**. L'ambition étant d'impacter un maximum de territoires. La co-construction entre associations est acceptée.
- commencer au 2^{ème} semestre 2017 et se terminer au plus tard à l'**automne 2018**.
- présenter un financement dont la participation de la Fondation SNCF n'excède pas **50%** du budget total du projet. Cette dotation est plafonnée à **15 000€**
- réclamer, remplir et envoyer le dossier avant le **3 Avril 2017** par mail : fondationsncf.regionpaca@sncf.fr

PROCESSUS DE SELECTION

Le processus se déroule en deux temps :

- un **appel à candidature** est ouvert du 13 Février au 03 Avril 2017. Un jury territorial se réunira le 10 Avril pour évaluer les projets et présélectionner les plus pertinents sur les critères suivants : dispersion dans le territoire, utilité et adéquation, identification des bénéficiaires, viabilité financière, mixité des publics, implications des bénéficiaires, innovation, capacité d'évolution et pérennisation.
- les associations retenues seront soumises au dépôt d'un **dossier d'instruction** avant le 3 Mai et à une **présentation orale** face à un jury le 10 Mai.

La délibération et le choix des lauréats (maximum 2) seront communiqués avant le 31 Mai.

Cadre réservé Fondation SNCF

N° de dossier :

Date de réception du dossier :

DOSSIER DE CANDIDATURE 2017

I – L'ASSOCIATION

Nom (dénomination développée et sans abréviation) :

Sigle (acronyme) :

Objet de la structure (article 2 des statuts) :

Adresse :

Code postal :

Site internet :

Nom et prénom du président :

Téléphone et mail du président :

Nom et prénom du porteur de projet :

Téléphone et mail du porteur du projet :

II – LE PROJET

II. 1. Titre

II. 2. Objectifs du projet

Précisez concrètement le ou les objectifs du projet (3 ou 4 maximum).

II. 3. Présentation détaillée du projet

II. 4. Départements de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur impactés

II. 5. Calendrier prévisionnel du projet sur 12 mois

II. 6. Les bénéficiaires

Merci de préciser le nombre de bénéficiaires directs :

et de bénéficiaires indirects :

Tranches d'âge des bénéficiaires directs (plusieurs choix possible) :

0-6 ans 7-10 ans 11-15 ans 16-18 ans 19-25 ans
 26-30 ans 31-40 ans 41-50 ans 51-60 ans Plus de 60 ans

Comment les bénéficiaires directs sont-ils repérés ou choisis ?

II. 7. Les moyens nécessaires

Quels sont les moyens humains à mobiliser (salariés, vacataires, bénévoles)?

Quels sont les moyens matériels nécessaires ?

Moyens associatifs :

Avec qui seriez-vous éventuellement associé pour porter ce projet ? Préciser la nature de la collaboration.

Moyens autres :

Quels sont les autres acteurs (entreprises, institutions, associations) qui sont ou pourraient encore être associés à votre projet ?

II. 8. Budget prévisionnel du projet

CHARGES	Coût total
Achats (<i>matières, fournitures et équipements</i>)	
Services extérieurs (<i>locations, assurances, documentations...</i>)	
Ressources humaines dédiées au projet	
Autres coûts	
TOTAL des dépenses du projet	

PRODUITS	Montant	% du total
Subvention demandée à la Fondation SNCF :		
Autofinancement :		
Subvention publique (<i>à préciser</i>) :		
Subvention publique (<i>à préciser</i>) :		

Subvention privée (à préciser) :		
Subvention privée (à préciser) :		
TOTAL des ressources pour le projet		100 %

N.B. : La structure porteuse du projet pourra bénéficier, au maximum, de deux soutiens de la Fondation SNCF durant la période 2016/2020, tous dispositifs confondus.

Pour information, la fondation SNCF ne finance pas :

- Les dépenses courantes de fonctionnement de la structure (non liées au projet financé)
- Les besoins en trésorerie
- Les projets d'infrastructure et d'investissement (ex. création de ludothèque, crèche...)
- Les collectes de fonds
- Les achats de billets de transport